



Recouvrement par le fonds de garantie

Par **BERTHEZENE**, le **19/10/2015** à **09:17**

Actuellement endetté auprès du fonds de 27204.63€ intérêts légaux compris, je ne touche comme revenus qu'une somme avoisinant 400€ mensuels étant en formation AFPA et en conditionnelle avec bracelet.
Je ne prétends pas refuser de payer ce que je dois mais là...
Donc étant sous les seuils des minima sociaux suis-je encore obligé d'en reverser les 10% ou puis-je espérer, légalement, de surseoir à ces versements durant la formation qui va durer 8 mois et en attendant mieux !
De plus je viens d'apprendre (il y a 2 mois) que j'étais interdit bancaire et je ne sais ni pourquoi ni depuis quand. Je n'ai jamais eu de souci bancaire en amont à ma connaissance et sors juste de 8 ans d'enfermement JpJ pour une conditionnelle. Quoi faire là aussi, le bracelet est plutôt drastique et me tient la laisse très court.
Merci pour vos avis